

**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 FEVRIER 2016**

Date de convocation : 10 février 2015

Date d'affichage : 10 février 2015

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme BOUGERET Florence, Mme CABOUX Axelle, M. CAHAREL Brice, Mme CAMOU LOPEZ Camille, M. CATHY Gérard, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme DARMON Monique, M. DE ALMEIDA José, Mme DUCHEMIN Cécile, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, M. GAUDART Franck, M. HENTGES Guy, M. LAYA Olivier, M. LEGRAS Olivier, M. LHUISSIER Jean-Pierre, Mme MARTIN Caroline, Mme PHILIPPE Sandrine, Mme SOREL Isabelle, M. THOMASSET Ghislain, M. VERMILLON Gilles

Absents excusés : Mme DARMON Monique donne pouvoir à M. LHUISSIER Jean-Pierre ; Mme CABOUX Axelle donne pouvoir à Mme DUCHEMIN Cécile

Absent : Angelin PRADEL

Nombre de votants : 22

Secrétaire : A été nommé secrétaire: M. Franck GAUDART

L'an deux mille seize, le quinze février à 20:40, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

M. THOMASSET est en retard. Arrivée à 21h11

Approbation du procès-verbal du 16 novembre, pas de lecture : **VOTE : 21 voix POUR**, signatures.

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 21 voix POUR**.

Délibération n°16-001 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **voix POUR à l'unanimité**, prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

Présentation du power point.

Madame le Maire annonce que globalement le contexte est compliqué mais pas pour Gometz le Châtel en particulier. L'équipe municipale se questionne sur le financement des projets.

M. HENTGES demande quelles sont les causes de l'augmentation des impôts du département.

Madame le Maire lui répond que le département était très endetté et que c'est un choix qui a été fait. Ainsi, cela a un impact sur la part départementale des Gometziens.

M.LEGRAS estime qu'il s'agit d'une belle présentation. Cependant, sur la situation Gometzienne, il y a moins de précisions. Nous faisons face à un contexte de baisse des dotations de l'Etat. Cependant, cela ne représente que 4% donc cela n'empêche pas de fonctionner. La comparaison des communes de mêmes strates ne veut rien dire. Il faudrait trouver des communes pour comparer avec même équivalence, mais ce n'est pas évident. Ce qui m'embête c'est que vous présentez une logique comptable ce qui n'est pas une politique en soi. Quelle est votre vision de Gometz en 2020 ou 2025 ? On ne le voit pas. C'est un inventaire à la Prévert. On ne voit pas ou vous allez sauf à court terme.

Mme CAMOU LOPEZ explique que l'année 2016 est rythmée par les projets de l'équipe en place.

M. LEGRAS lui répond qu'il parle de l'absence de vision à long terme mais pas des projets.

Mme le Maire annonce que même si la baisse des dotations n'est que de 4%, il s'agit d'un cumul avec le FPIC. Ainsi, nous aboutissons à des écarts de budgets importants. Concernant notre vision à long terme, il suffit de lire notre programme électoral. Nos deux projets principaux coutent cher. Cependant, nous avons également des projets qui ne coutent pas financièrement comme créer du lien social et de la convivialité. Nous avons réalisé beaucoup de choses depuis notre arrivée. Nous voulons un maintien du service. Lorsque nous aurons les notifications des subventions, on pourra vous donner un chiffrage précis de l'endettement.

Mme CAMOU LOPEZ ajoute que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour une commune de notre strate. Il s'agit d'une volonté de transparence.

Ouverture de séance : 21h41

Fermeture de séance : 21h49

Délibération n°16-002 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, adopte le règlement intérieur du Conseil municipal.

Mme le Maire explique que la Commune n'a pas l'obligation d'avoir un règlement intérieur. Ce point a été discuté en comité démocratie locale. Il dispose du même plan que celui du CGCT. De plus, nous avons choisis d'annexer le règlement des comités de quartier. Ces éléments seront mis en ligne sur le site de la ville.

M. LEGRAS annonce qu'il félicite Mme le Maire. Cette mesure n'était pas obligatoire. Il l'en remercie. Il pense que cela facilitera les relations entre l'opposition et la majorité. Il s'agit d'une avancée sensible.

Délibération n°16-003 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, Approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune

Mme le Maire explique que les équipements concernés sont la mairie et les salles annexes, l'Eglise et le groupe scolaire. Il faudra les remettre aux normes grâce aux études réalisées. L'Agenda s'étalera sur 6 ans. Pour les deux premières années, les salles communales seront la priorité. Puis, l'Eglise en année 3 et le Groupe scolaire en 4 et 5^{ème} année. Pour terminer, nous finirons par la création du nouveau restaurant scolaire.

Délibération n°16-004 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, élit Mme Cécile BOISSEAU BRETECHER, Mme Monique DARMON, M. Olivier LAYA, Mme Cécile DUCHEMIN, Mme Sandrine PHILLIPE et M. Olivier LEGRAS membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ;

M. LEGRAS annonce qu'une démocratie apaisée aurait pu fonctionner autrement. Il reproche de ne pas laisser pas la place à l'opposition.

Mme le Maire lui répond que la candidature de Mme PHILIPPE est légitime et M. THOMASSET pourrait déjà s'investir dans la caisse des écoles.

Délibération n°16-005 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix POUR et 3 non-participation au vote (Thomasset-Henges-Legras)**, désigne M. Franck GAUDART comme représentant titulaire et Mme Camille CAMOU LOPEZ comme représentant suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Délibération n°16-007 Sur proposition de Jean-Pierre LHUISSIER, Maire adjoint délégué à la voirie, aux travaux et au patrimoine, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable et tous les documents afférents.

Délibération n°16-008 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, demande, à cet effet :

- que les activités liées à la gestion des déchets soient poursuivies dans le cadre d'un nouveau syndicat, y compris pour les communes de Chevreuse et de Saint Rémy lès Chevreuse par le biais de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse.
- que le concours des services de l'Etat soit apporté pour la création dans les délais les plus brefs de ce nouveau syndicat,
- que le Siom de la Vallée de Chevreuse soit autorisé à gérer les affaires courantes pendant la période de transition nécessaire à la création d'une nouvelle structure.

Mme BOUGERET demande si à Villebon, le SIOM va arrêter la collecte des encombrants.

M. CAHAREL explique qu'il s'agit d'une mesure expérimentale. Il faudra appeler un numéro pour prendre RDV et le SIOM ne prendra que ce qui est recyclage.

Mme MARTIN demande si le SIOM maintiendra les formations pour le compostage.

M. CAHAREL lui confirme que oui pour le mois d'avril et avec la possibilité d'acheter des composteurs.

Mme MARTIN souhaite savoir si le SIOM est favorable aux poulaillers.

M. CAHAREL confirme que oui. Le but est d'arriver à zéro déchet mais c'est long à mettre en place.

Mme MARTIN propose d'informer les gens sur la permaculture lors de la distribution des sacs verts.

M. CAHAREL apprécie cette initiative.

Mme le Maire ajoute que le SIOM nous accompagne sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine avec Mme Isabelle SOREL.

Délibération n°16-009 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité, Désigne**

Monsieur	Alain	GERARD	31 Place Hackenberger	91940	GOMETZ LE CHATEL
Madame	Monique	AGOPIAN	15 avenue du Centre	91940	GOMETZ LE CHATEL
Madame	Stéphanie	BATTAVOINE	2 rue Saint Nicolas	91940	GOMETZ LE CHATEL
Monsieur	Florian	GHIGLIONE	36 allée de la Source	91940	GOMETZ LE CHATEL
Monsieur	Stéphane	PRAMIL	6 bis rue du Vieux Chemin	91940	GOMETZ LE CHATEL
Monsieur	Geneviève	PAILLETTE	12 avenue du Centre	91940	GOMETZ LE CHATEL
Monsieur	Joël	COULAUD	4 avenue du Vaularon	91940	GOMETZ LE CHATEL
Monsieur	Franck	MARX	37 rue Saint Nicolas	91940	GOMETZ LE CHATEL
Monsieur	Jean	ROUSSEAU	6 avenue Claude Debussy	91940	GOMETZ LE CHATEL
Madame	Karine	PETIT	8 avenue du Docteur Vaillant	91940	GOMETZ LE CHATEL

Afin de constituer la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2016-2017.

Tirage au sort des comités de quartier :

LES BIGARREUX

Madame	Caroline	Hartmann	14/10/1953	36	rue	de <u>frileuse</u>
Monsieur	Raymond	Grandou	10/08/1928	6	avenue	pasteur
Madame	Aïcha	Benhammou	24/11/1958	11	avenue	docteur <u>vallant</u>
Monsieur	Jacques	Gourgues	09/09/1940	15	avenue	de <u>la mutualité</u>
Madame	Bénédicte Marie	Chamberland	12/06/1968	5	avenue	de <u>la mutualité</u>
Monsieur	Alain	Cornudet	31/10/1932		avenue	etienne <u>dolet</u>
Madame	Monique	Puche	12/11/1949	2	avenue	jean <u>jaures</u>
Monsieur	Robert	Charron	18/12/1952	12	avenue	pasteur
Madame	Danielle	Cousin	08/05/1952	15	avenue	pierre <u>curie</u>
Madame	Chantal	Beunon	24/10/1945	1	rue	de <u>frileuse</u>

PARIS CHEVREUSE

Monsieur	Jean-pierre	Cagniard	30/09/1939	12	allée	de villeneuve
Madame	Florence	Lucas	15/10/1969	4	allée	de villeneuve
Madame	Marie-louise	Henigfeld	17/01/1957	11	allée	de villeneuve
Monsieur	Michel	Aublanc	29/06/1964	13	avenue	du vaularon
Monsieur	Claude	Machin	05/04/1943	12	allée	de villeneuve
Madame	Laetitia	Migliori	09/04/1982	21	avenue	du centre
Monsieur	Emmanuel	Kurth	29/12/1968	24	avenue	du centre
Monsieur	Jean-christophe	Brachet- barbus	02/12/1969	19	avenue	du centre
Madame	Ginette	Dode	25/07/1937	20	avenue	de centre
Madame	Estelle	Beuneux	10/03/1976	6	impasse	du rû d'angoulême

ROUTE DE CHARTRE ET HAUTS DES VIGNES

Madame	Sarah	Leroy	12/10/1994	2	route	de chartres
Madame	Isabelle	Gonin	08/05/1961	82	route	de chartres
Madame	Marie Christine	Couvelier	16/03/1958	36	route	de chartre
Madame	Laetitia	Floquet	03/09/1977	2	allée	des treillageurs
Monsieur	Anthony	Giraudon	22/08/1977	52	route	de chartres
Madame	Frédérique	Hayes	15/09/1971	61	route	de chartres
Monsieur	Claude	Lopez	07/08/1934	10	chemin	de la justice
Monsieur	Salissou	Issa	04/01/1975	33	route	de chartres
Madame	Danielle	Guitton	10/08/1958	52	route	de chartres
Madame	Olivia	Martin	15/03/1990	82	route	de chartres

SAINT CLAIR GRIVERY

Madame	Stéphanie	Gallant	02/08/1972	4	rue	des capucines
Madame	Maria	Da costa martins	16/09/1942	7	rue	de la résistance
Monsieur	Nicolas	Douarin	29/05/1990	15	route	de grivery
Madame	Charlotte	Canet	27/10/1988	3	route	des mesanges
Monsieur	Pédro	Martins	12/05/1978	2	rue	des alouettes
Monsieur	Pierre	Picard	24/04/1950	2	rue	des fauvettes
Madame	Iryna	Budkova	16/12/1981	4	impasse	des fraisiers
Madame	Céline	Belin	29/12/1978	106	rue	saint jean de beauregard
Monsieur	Jean Luc	Dufrennes	25/03/1958	2	rue	des violettes
Monsieur	Jean-Marc	Sorel	16/02/1971	8	rue	de la résistance

VIEUX VILLAGE

Madame	Monique	Clapier	1	rue	Mauconseil
Madame	Gaëlle	Cloarec	2	rue	Mauconseil
Madame	Dominique	Ibaney	9	rue	Saint-Jean de Beauregard
Monsieur	Olivier	Laurent	20	rue	Mauconseil
Madame	Pauline	Drouin	15	rue	Saint-Nicolas
Madame	Sabine	Delobel	47	rue	Saint-Nicolas
Monsieur	Andrew	Canva	15	rue	Saint-Nicolas
Madame	Julis	Raynal	70	rue	Saint-Nicolas
Madame	Isabelle	Tloupas	8	rue	Du château de gaillard
Madame	Laure	Pestana dos santos	31	rue	Saint-Nicolas

Le Maire précise qu'une seule décision du Maire a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Décision du Maire 2016-001

Article 1^{er} :

La modification des tarifs du restaurant municipal pour les publics suivants :

Tarif personnel communal : 2.20

Tarif personnel enseignant : 3.50 €

Tarif repas crèche enfants : 3.40 €

Tarif repas crèche adulte : 5.52 €

Tarif portage repas à domicile : 5.52 €

Article 2 :

Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} mars 2016.

M. LEGRAS annonce la création de l'association larby pour accueil des réfugiés. L'adhésion est possible dès maintenant.

Le conseil est clos à 23h05
Parole est donnée au public.
La séance est levée à 23h05.

A Gometz le Châtel, le 30 mars 2016.
Le Maire,

Lucie SELLEM.